

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 10 du 15 mars 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant les arrêtés du 31 juillet 1981 relatif aux brevets, licences et qualifications des navigants non professionnels de l'aéronautique civile (personnel de conduite des aéronefs) et du 14 décembre 2017 relatif aux conditions de conversion des qualifications voltige, remorquage, montagne et autorisation de site des personnels navigants professionnels et non professionnels de l'aéronautique civile en qualifications additionnelles conformes au règlement (UE) n° 1178/2011 de la Commission du 3 novembre 2011.

Du 23 février 2018

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - TRANSPORTS.

ARRÊTÉ modifiant les arrêtés du 31 juillet 1981 relatif aux brevets, licences et qualifications des navigants non professionnels de l'aéronautique civile (personnel de conduite des aéronefs) et du 14 décembre 2017 relatif aux conditions de conversion des qualifications voltige, remorquage, montagne et autorisation de site des personnels navigants professionnels et non professionnels de l'aéronautique civile en qualifications additionnelles conformes au règlement (UE) n° 1178/2011 de la Commission du 3 novembre 2011.

Du 23 février 2018

NOR T R A A 1 8 0 3 2 0 0 A

Textes modifiés :

Arrêté du 31 juillet 1981 (BOC, 1983, p. 3943 ; BOEM 103.2.4.1, 480.2.3, 644.1.2.1) modifié.

Arrêté du 14 décembre 2017 (n.i. BO ; JO n° 302 du 28 décembre 2017, texte n° 122).

Référence de publication : JO n° 57 du 9 mars 2018, texte n° 51 ; signalé au BOC n° 10/2018.

JORF n° 57 du 9 mars 2018, texte n° 51